

20
25



LES MANDATS

de l'orthophoniste scolaire



Livrable réalisé dans le cadre de la Communauté de pratique
Actualiser l'orthophonie scolaire

20
26

MISE EN CONTEXTE



Ce document a été élaboré dans le cadre de la Communauté de pratique Actualiser l'orthophonie scolaire et reflète les réflexions ainsi que les échanges qui ont eu lieu au sein de l'équipe. Bien qu'il s'inscrive dans la vision de l'éducation inclusive, il s'agit d'abord et avant tout d'un plaidoyer pour la clarté des mandats, un besoin émergeant à la suite de l'atelier sur la tenue des dossiers offert par l'OOAQ. D'ailleurs cette démarche inclut des échanges avec des représentantes de l'OOAQ afin d'assurer une compréhension commune et une certaine cohérence.

« Nous reconnaissons que les pratiques en orthophonie scolaire évoluent graduellement, à des rythmes différents selon les milieux. Ce document accompagne cette évolution en offrant des repères plutôt qu'un cadre uniforme à appliquer. »

..... Sous-groupe B

Membres du groupe noyau: Marie-Noëlle Bourque, Justine Bruneau, Geneviève Chénier, Isabelle Delorme, Marie-Aude Mercier

Membres du groupe consultatif: Audrey Dutilly, Laurence Galarneau-Girard, Isabelle Nadeau, Marjorie Perreault, Noémie Rochette, Anne-Sophie Solomon, Nathalie Tremblay

Consultantes externes (OOAQ): Véronique Boivin et Édith Lambert-Bonin



Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec

INTRODUCTION

Dans le contexte de l'éducation inclusive, le rôle de l'orthophoniste scolaire évolue rapidement. Les orthophonistes sont appelées à agir à plusieurs niveaux : auprès des élèves, des enseignants, des parents, des services complémentaires, de l'équipe-école et de l'organisation. Cette diversité de rôles et d'actions rend leur contribution riche, mais parfois diffuse ou mal comprise.

Définir clairement les mandats permet de donner une structure à cette complexité.

LES MANDATS RENDENT VISIBLES :

- La finalité des actions de l'orthophoniste (le "pourquoi" de leur rôle)
- Leur contribution spécifique à l'apprentissage, au langage, à la communication, à la socialisation et à l'inclusion
- La cohérence entre leurs interventions directes, leur accompagnement, leurs actions collaboratives et leurs décisions
- La valeur ajoutée de l'orthophonie dans la réussite éducative des élèves.

AVOIR DES MANDATS BIEN DÉFINIS AIDE À :

- Orienter les priorités et le plan d'action
- Se positionner comme partenaire stratégique dans la réussite scolaire, au-delà des services directs aux élèves
- Communiquer plus clairement leur rôle à la communauté éducative (personnel scolaire, parents, intervenants externes, etc.)
- Éviter l'éparpillement et augmenter le sentiment d'efficacité
- Tenir des dossiers conformes et cohérents avec les exigences de l'OOAQ
- Etc.

Bref, les mandats agissent comme une boussole professionnelle.



OBJECTIFS DU LIVRABLE

1. Parler le même langage entre orthophonistes scolaires
2. Soutenir l'élaboration du plan d'action de l'orthophoniste scolaire
3. Donner un sens et une orientation à leurs actions

Ce livrable a été conçu par des orthophonistes scolaires pour les orthophonistes scolaires.

MISES EN GARDE

1. Ce livrable se veut un outil pour guider la réflexion de l'orthophoniste. Il doit demeurer un soutien à la pratique, sans devenir limitatif en imposant une classification rigide ou en entraînant une compartimentation excessive des mandats.
2. Ce livrable porte spécifiquement sur la définition des mandats et n'examine pas en détail les rôles professionnels, les actions, les services ou les objectifs orthophoniques associés à la pratique quotidienne. Ces éléments sont toutefois inhérents à la mise en œuvre concrète des mandats et s'articulent directement avec celui dans lequel ils prennent place.

DESCRIPTION DES MANDATS EN

orthophonie scolaire

	DÉFINITIONS ET FONCTIONS	DÉTERMINÉS À PARTIR...	QUELQUES EXEMPLES (À TITRE INDICATIF SEULEMENT)
MANDATS GÉNÉRAUX	<ul style="list-style-type: none"> • Décrivent « pourquoi » on agit dans les écoles. • Cadrent les grandes finalités du rôle de l'orthophoniste scolaire. • Orientent la pratique de l'orthophoniste scolaire. • Distinguent la pratique scolaire de celle des autres milieux (p. ex. : centre de réadaptation). • Visent la réussite éducative des élèves. • Devraient être plutôt semblables d'un centre de services scolaire ou d'une commission scolaire à l'autre. • Précisent les intentions et la contribution du service d'orthophonie scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des 7 principes directeurs (Guide de pratique en orthophonie scolaire OOAQ), incluant le principe de l'éducation inclusive. • De la mission de l'école québécoise : INSTRUIRE, SOCIALISER ET QUALIFIER. • De la Loi de l'instruction publique (LIP) et des encadrements ministériels (comme la Politique de la réussite éducative (2017), les services éducatifs complémentaires (2002), etc.) • De tout autre document jugé pertinent (comme des encadrements organisationnels). 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Collaborer à la mise en place d'environnements langagiers riches et stimulants.</i> • <i>Soutenir le milieu d'éducation pour mettre en place des conditions propices au développement des compétences langagières, communicationnelles et des apprentissages.</i> • <i>Contribuer au développement d'interventions universelles et efficaces qui répondent aux besoins du plus grand nombre d'élèves.</i> • <i>Soutenir l'identification et la réponse aux besoins des élèves ayant des difficultés langagières, de communication ou d'apprentissage.</i>
MANDATS CIBLÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Déclinent un mandat général en intentions plus ciblées dans un contexte précis. • Orientent nos services (évaluation, intervention, consultation, accompagnement, formation) et le choix des actions qui se situent sur un continuum. <i>Ces actions peuvent se situer hors ou dans un dossier réglementaire.</i> • Sont un filtre de priorisation pour les demandes reçues et la réponse aux besoins observés. • Peuvent varier et évoluer selon le calendrier scolaire (plan d'action annuel). • Sont issus d'une démarche collaborative avec le supérieur immédiat ou l'organisation (selon le contexte et la demande). 	<p>Des besoins identifiés et de la réalité du milieu de pratique, incluant:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet éducatif et le PEVR • Le portrait de l'école • La structure organisationnelle, les ressources disponibles et la culture du milieu • L'interdisciplinarité • La charge de travail de l'orthophoniste • La démarche d'aide à l'élève propre au milieu • De tout autre document pertinent selon le CSS ou la CS (<i>comme le cadre de référence des services complémentaires</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Soutenir les enseignantes de premier cycle dans le développement et l'adaptation de leurs pratiques pédagogiques en français afin de rendre l'enseignement et les apprentissages plus accessibles sur le plan langagier pour tous les élèves.</i> • <i>Collaborer à l'analyse des besoins langagiers des élèves de la classe de Mme C présentant des difficultés de compréhension et d'expression afin de soutenir la planification d'interventions adaptées.</i> • <i>Accompagner les parents et/ou les intervenants scolaire (ex.: les éducatrices du service de garde) dans la compréhension du profil langagier et des stratégies de stimulation langagières efficaces.</i> • <i>Soutenir un élève A.B. présentant des difficultés langagières par des interventions ciblées visant le développement des habiletés nécessaires aux apprentissages scolaires.</i>

PROPOSITION POUR SOUTENIR LA FORMULATION DES MANDATS DE L'orthophoniste scolaire

A Formulation d'un mandat général

Caractéristiques :

- Verbe large (ex. : contribuer, soutenir, promouvoir, appuyer)
- Vise une finalité en lien avec le langage, la communication, l'apprentissage et la socialisation
- Peut s'appliquer à plusieurs contextes ou clientèles

FORMULE-TYPE:

[Verbe large] **à / dans** [champ d'intervention ou population] **dans le but de** [visée langagière ou éducative inclusive]

Par exemple:

↳ Contribuer au développement d'interventions universelles et efficaces dans le but de répondre aux besoins du plus grand nombre d'élèves.



B Formulation d'un mandat ciblé

Caractéristiques :

- Dérivé d'un mandat général
- Verbe large
- Porte sur une visée langagière et/ou une population/contexte plus précis
- Guide directement le choix des actions

FORMULE-TYPE:

[Verbe large] **à / dans** [contexte ou population ciblé] **dans le but de** [visée langagière ou inclusive plus précise]

Par exemple:

↳ Collaborer à l'analyse des besoins langagiers des élèves de la classe de Mme C qui présentent des difficultés de compréhension et d'expression afin de soutenir la planification d'interventions adaptées.

IMPORTANT

QUELQUES DISTINCTIONS À FAIRE



Il est important de distinguer les **mandats** des services professionnels, des actions et des modalités.

Chaque mandat amène l'orthophoniste à offrir des **services professionnels** qui se déclinent en **actions** qui sont mises en place selon différentes **modalités**.

Services professionnels : Catégories de services déterminés par l'orthophoniste et dans lesquelles s'inscrivent nos actions.

- Consultation, formation, accompagnement, évaluation, intervention.



Guide de pratique en orthophonie scolaire | OOAQ
p.29

Actions : Exécution concrète du mandat dans un contexte donné. Comment on s'y prend pour réaliser le mandat.

- Ex : animer, concevoir, informer, modéliser, conseiller, sensibiliser, enseigner, observer, analyser, rééduquer, stimuler, etc.

Modalités : Formes que peut prendre l'action de l'orthophoniste.

- Ex : en classe/hors classe, en individuel ou sous-groupe, direct ou indirect, etc.

.....

OBJECTIF ORTHOPHONIQUE VS MANDAT

Les **objectifs orthophoniques** sont liés spécifiquement à des interventions auprès ou dans l'intérêt d'un élève ou d'un groupe d'élèves, dans le cadre d'un dossier réglementaire. Ils sont distincts des mandats généraux ou ciblés, qui ont une portée plus large et vont au-delà du cadre des dossiers individuels ou réglementés.

Le **mandat** décrit la finalité professionnelle : pourquoi l'orthophoniste agit dans ce contexte.

L'**objectif orthophonique** décrit la cible mesurable : ce vers quoi on veut amener l'élève. Il est consigné dans le plan d'intervention orthophonique au dossier.

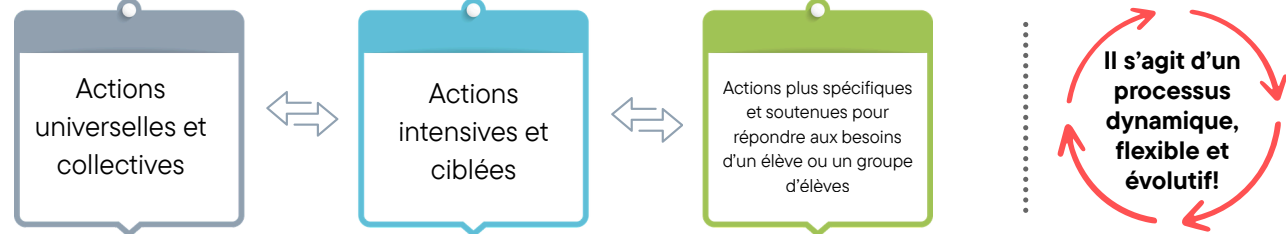
Pour en savoir plus sur l'objectif orthophonique et le PIO,
vous pouvez consulter la fiche disponible sur le site de l'OOAQ



MANDATS GÉNÉRAUX

MANDATS CIBLÉS

- 1 Réception de la demande de service ou identification d'un besoin (motif de consultation ou motif de référence) } à préciser au besoin
- 2 Analyse de la demande (par l'orthophoniste scolaire) pour valider si celle-ci s'inscrit à l'intérieur d'un mandat ciblé existant (ou non) et la situer selon les priorités du milieu (s'il y a lieu).
- 3 Choix des actions en collaboration avec l'équipe-école pour répondre au mandat ciblé. Les actions peuvent s'inscrire dans un continuum de l'universel/collectif à plus spécifique/soutenu.



- 4 Réflexion quant à la consignation et la pertinence d'ouvrir un dossier règlementaire pour documenter les actions ou non.

MON DEGRÉ D'ENGAGEMENT AUGMENTE ET DEVIENT PLUS SPÉCIFIQUE



>>> Le document sur la tenue de dossier est disponible sur le site web de l'OOAQ.

MANDAT GÉNÉRAL 1

MANDAT CIBLÉ 1

Description et analyse

ACTION 1

Éléments à préciser:

- Personnes ciblées (qui)
- Modalités (comment)
- Période ou durée (quand)
- Tenue de dossier à privilégier

MANDAT CIBLÉ 2

Description et analyse

ACTION 1

ACTION 2

ACTION 3

Un mandat peut se réaliser selon une séquence ou une série d'actions.

Une action peut servir à deux mandats.

MANDAT CIBLÉ 3

Description et analyse

ACTION 1

ACTION 2

Un mandat peut se réaliser par plusieurs actions parallèles.